



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 14 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n° 2026-059

**DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT DE LA
COMMUNE DU PORT
AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ
D'ÉCONOMIE MIXTE POUR
L'INDUSTRIALISATION
DE LA RÉUNION (SEMIR)**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi quatorze avril à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, M. Jean-Patric Boitard.

Représenté (es) : M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint par Mme Jasmine Béton, Mme Romina Woadally par M. Mihidoiri Ali, Mme Léanna Naboth par M. Julien Bitaut, Mme Emmanuelle Thomas par M. Jean-Patric Boitard.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 1^{er} avril 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 15 avril 2026.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2026-059

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DU PORT
AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE POUR L'INDUSTRIALISATION
DE LA RÉUNION (SEMIR)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-026 du conseil municipal du 31 mars 2026 mettant en application l'article L2121-21 du CGCT pour la désignation à main levée des membres du conseil municipal au sein des instances, en l'absence de disposition législative ou réglementaire exigeant le vote à bulletin secret ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement municipal, il est nécessaire de désigner un nouvel élu siégeant à la SEMIR ;

Après discussion et appel à candidatures,

Candidat de la majorité

Zakaria ALI

Aucune autre candidature n'est présentée.

La candidature de la majorité a obtenu 37 voix.

A la majorité (1 contre : Mme Barbara SAMINADIN),

DÉCIDE

Article 1 : de désigner M. Zakaria ALI représentant de la Ville pour siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des communes actionnaires au conseil d'administration de la SEMIR ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DU PORT
AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE POUR L'INDUSTRIALISATION
DE LA RÉUNION (SEMIR)**

Le présent rapport a pour objet la désignation d'un représentant de la Commune du Port appelé à siéger au sein de la Société d'Economie Mixte pour l'Industrialisation de La Réunion.

La SEMIR est une société anonyme d'économie mixte locale, une pépinière d'entreprises, régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par le livre II du Code de Commerce et les dispositions des articles L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Son métier consiste à offrir des locaux et des services à des entreprises nouvelles ou en développement, pour cela, elle a construit et gère trois pépinières d'entreprises à Saint Denis, au Port et à Etang Salé. La ville de Le Port détient 1,04 % du capital de la SEMIR.

Conformément aux statuts de la SEMIR de 2014, la Ville dispose d'un droit de représentation aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des communes actionnaires au conseil d'administration de la SEMIR.

A la suite du renouvellement municipal, il est nécessaire de désigner le nouveau représentant permanent de la Commune au sein de la SEMIR.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76), il est donc proposé au conseil municipal :

- de désigner le représentant permanent de la commune pour siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des communes actionnaires au Conseil d'administration de la SEMIR,
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 974-219740073-20260414-DL_2026_059-DE

